FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

100

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 98-374 du 11 septembre 1998

Portant nomination d'un élève-officier médecin des forces Armées béninoises au grade de médecin- lieutenant.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- **Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des forces Armées du Bénin;
- **Vu** la loi n° 81-014 du 10 octobre 1981 portant statut général des personnels militaires des forces Armées populaires du Bénin et de la loi n° 88-006 du 26 avril 1988 qui l'a modifiée et complétée;
- Vu l'ordonnance n° 94-001 du 16 septembre 1994 portant loi des Finances gestion 1994;
- Vu la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n° 97-143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère de la Défense nationale ;

Sur proposition du ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale, et des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement ;

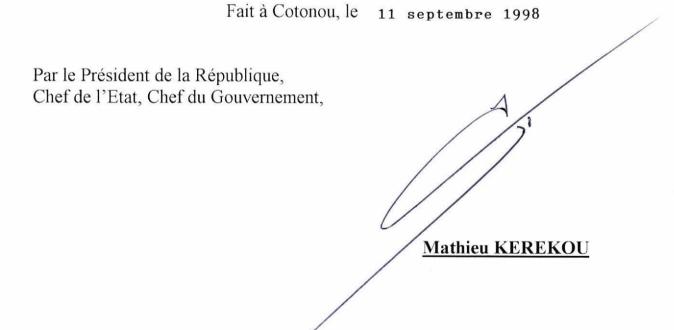
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 12 août 1998;

DECRETE:

<u>Article 1er</u> - L'élève-officier médecin GBAGUIDI Alexis est nommé au grade de médecin-lieutenant pour compter du 1er octobre 1994 à titre de régularisation.

<u>Article 2</u>.- La présente nomination entraîne une incidence financière sur le budget national, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi n° 93-001 du 1er février 1993 portant loi de Finances pour la gestion 1993.

<u>Article 3</u>.- Le ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et de relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement et le ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.



.../....

Le Ministre des Finances

Abdoulage BIO-TCHANE

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale, et des relations avec les institutions, porteparole du gouvernement,

Pierre O S H O

AMPLIATIONS: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MAEC 4 MDN-RIPPG 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 CNRM 2 DSSA 2 INTERESSE 01 DOSSIER INTERESSE 01 JO 1